

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### Séance du Jeudi 14 Décembre 2023

*Effectif du conseil communautaire : 111 membres*

*Membres en exercice : 111*

*Quorum : 56*

*Membres présents : 71*

*Pouvoirs : 15*

*Membres votants : 86*

*Date de la convocation : 08/12/2023*

*L'an deux mille vingt-trois et le jeudi quatorze décembre à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis au PIAF de Bernay sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE, Président.*

***Etaient présents :*** Jean-Michel ADELIN, Francis AGASSE, André ANTHIERENS, Bernard AUBRY, Marie-Line BACHELOT, Anne BARTHOW, Caroline BEAUMONT, Valéry BEURIOT, Laure BONMARTEL, Jean-Noël BONNEVILLE (Suppléant de Philippe BOULLIER), Roger BONNEVILLE, Guillaume BOULAYE, Jérôme BREEMEERSCH (Suppléant de Franck GIFFARD), Françoise CANU, Louis CHOAIN, Pascal COGNIN, Philippe COUTEL, Philippe DANNEELS, Jean-Luc DAVID, Charles-Edouard DE BROGLIE, Frédéric DELAMARE, Patrick DELANOUE, Jean-Pierre DELAPORTE, Edmond DESHAYES, Sylvie DESPRES, Dominique DESRATS (Suppléant de Jean-Baptiste VOISIN), Pascal DIDTSCH, Claudine DODELANDE, Myriam DUTEIL, Jean DUTHILLEUL, Sara FERAUD, Pascal FINET, Claude GEORGES, Martine GOETHEYN, Jean-Marie GOSSE, Nicolas GRAVELLE, Jean-Louis GROULT, Sonia GUEDON, Patrick HAUTECHAUD, Jocelyne HEURTAUX, Simon JARAIE, Eric JEHANNE, Marie-Christine JOIN-LAMBERT, Jean-Bernard JUIN, Pascal LAIGNEL, Jean-Pierre LE ROUX, Lucette LECLERCQ, Sébastien LERAT, Janine LEROUVILLOIS, Patrick LHOMME, Yannick LUCAS, Dominique MABIRE, Céline MACHADO, Jean-Louis MADELON, Georges MEZIERE, Christelle MONNIER, Josette MUSSET, Nadia NADAUD, Frédérique PARIS, Donatien PETIT, Olivier PIQUENOT, Jean PLENECASSAGNE, Françoise PREYRE, Sébastien ROEHM, Jean-Claude ROUSSELIN, Yves RUEL, Frédéric SCRIBOT, Pascal SEJOURNE, Claude SPOHR, Michel THOUIN, Marie-Lyne VAGNER.

***Etaient absents/excusés :*** Michel AUGER, Christian BAISSÉ, Sandrine BOZEC, Sébastien CAVELIER, Dominique CIVEL, Guillaume CROMBEZ, Jean-Claude DANIEL, Joël DESCAMPS, Christian DESLANDE, Michèle DRAPPIER, Gérard FAUCHE, Marie-Françoise LECLERC, Gérard LELOUP, Didier MALCAVA, Camille Brigitte PANNIER, Mickaël PEREIRA, Françoise ROCFORT, Colette RODRIGUE, Ulrich SCHLUMBERGER, Nicolas SEYS, Denis SZALKOWSKI, André VAN DEN DRIESCHÉ, Jacques VIEREN, Jean-Louis VILA, Philippe WATEAU.

***Pouvoirs :*** Sabrina BECHET (Donne procuration à Frédérique PARIS), Danielle CAMUS (Donne procuration à Sylvie DESPRES), Manuel CHOLEZ (Donne procuration à Janine LEROUVILLOIS), Camille DAEL (Donne procuration à Patrick HAUTECHAUD), Bernard FORCHER (Donne procuration à Frédéric SCRIBOT), Rémy LECAVELIER DESETANGS (Donne procuration à Lucette LECLERCQ), Didier LECOQ (Donne procuration à Philippe COUTEL), Françoise LEDUC (Donne procuration à André ANTHIERENS), Philippe MATHIERE (Donne procuration à Jean-Pierre LE ROUX), Marion POULAIN (Donne procuration à Yannick LUCAS), Bruno PRIVE (Donne procuration à Georges MEZIERE), Jean-Jacques PREVOST (Donne procuration à Jean-Michel ADELIN), Josiane VARAISE, (Donne procuration à Frédéric DELAMARE), Jérôme VARANGLE (Donne procuration à Laure BONMARTEL), Guillaume WIENER (Donne procuration à Louis CHOAIN).

## **Délibération n° 191/2023 : Avenant au marché des assurances : lot n°04 : Risques statutaires**

Un marché d'assurances a été souscrit le 18 décembre 2019 pour quatre ans en vue de couvrir le CIAS de l'Intercom Bernay terres de Normandie pour les risques statutaires de ses personnels titulaires affiliés à la CNRACL.

La garantie couvre les risques suivants :

- Décès
- Maladie ordinaire avec une franchise de 15 jours fermes consécutifs
- Maternité-paternité-adoption
- Accident ou maladie imputable au service ou maladie professionnelle

Le marché a été attribué au groupement GRAS SAVOYE-CNP sis à PUTEAUX (92814)

Dans la perspective de joindre le terme du présent marché à celui souscrit par le centre de gestion de l'Eure auquel l'Intercom Bernay Terres de Normandie a adhéré pour les agents titulaires de l'Intercom Bernay Terres de Normandie affiliés à la CNARCL dont l'issue est fixée au 31 décembre 2024, il est proposé de prolonger le marché d'assurances du CIAS précité pour un exercice du 01 janvier au 31 décembre 2024.

Toutefois, à l'aune du déséquilibre financier du contrat constaté entre les primes versées et les remboursements perçus à concurrence de 136 653 euros au détriment du groupement GRAS SAVOYE-CNP, ce dernier propose la prolongation pour un an en relevant le taux actuel de 5,77 % applicable sur la masse salariale brute du CIAS de l'Intercom Bernay terres de Normandie (traitement + NBI+SFT+RI) hors charges patronales à 9,91% à périmètre constant des garanties et des franchises.

Ce relèvement du taux a pour conséquence d'exhausser le montant de la prime annuelle pour la porter de 75 256,19 euros à 129 290,14 euros soit une augmentation pour la durée de prolongation de 54 033,95 euros.

A titre d'information, l'estimation des remboursements pour l'exercice 2023 s'élève à la somme de 151 560,16 euros.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1414-4 ;

Vu le code de la commande publique et notamment son article L.2194-1 ;

Vu la délibération n°233/2019 du 18 décembre 2019 portant attribution du marché public des assurances

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 06 décembre 2023 ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, **à la majorité absolue des suffrages exprimés des membres présents et représentés :**

- ✓ **AUTORISE** la souscription d'un avenant avec le groupement GRAS-SAVOYE sis Immeuble 33/34 Quai de Dion Bouton à PUTEAUX Cedex (92814)

En vue de

- Prolonger la durée du lot n°04 : risques statutaires au marché d'assurances d'un an, du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2024

- Relever le taux de 5,77% à 9,91% sur la masse salariale brute du CIAS de l’Intercom Bernay Terres de Normandie hors charges patronales
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l’avenant afférent à cette décision.

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

| Présents | Pouvoirs | Votants | Abstentions | Suffrages exprimés | Contre | Pour |
|----------|----------|---------|-------------|--------------------|--------|------|
| 71       | 15       | 86      | 1           | 85                 | 5      | 80   |

La présente délibération peut faire l’objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d’un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l’Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.